

---

PRAGUE – GAC / BOARD OPEN SESSION  
Tuesday, June 26, 2012 – 16:45 to 18:15  
ICANN - Prague, Czech Republic

HEATHER DRYDEN:

Bonjour à tous, je pense que nous pouvons commencer. Soyez les bienvenus. On donne la bienvenue au conseil d'administration dans cet espace qui est prévu entre le GAC et le conseil d'administration. Nous avons un nombre de points sur notre ordre du jour. Nous avons donc identifié les négociations sur les RAA, le WHOIS et la conformité ainsi que le Comité Olympique International, la Croix Rouge et le Croissant Rouge.

Nous avons deux ou trois questions concernant le plan stratégique de l'ICANN. Nous avons aussi la question d'éthique et des conflits d'intérêts ainsi que la mise en place des recommandations du GAC.

Nous allons aussi aborder des questions liées aux gTLDs. Nous en avons parlé dimanche, et nous ne proposons pas qu'on ait un éventail de points mais plutôt de parler de l'extensibilité de la racine aujourd'hui avant de conclure.

Tout de suite donc, j'aimerais passer la parole à Steve.

STEVE CROCKER:

Merci Heather. C'est vraiment un plaisir d'être ici, il s'agit d'un des événements que l'on attend vraiment parce que c'est toujours quelque chose de mémorable.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

Il y a un grand nombre de points à aborder en une heure et demi jusqu'à 18h30, c'est pour ça qu'on risque de ne pas tous les aborder.

Je pense que notre position est la suivante: On est ici pour écouter, on est ici pour rendre un service et nous sommes ravis de pouvoir nous engager dans le traitement de ces sujets dans la mesure du possible.

Nous allons essayer de gérer le temps que nous avons consacré. Je passe la parole à Heather.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup. Le premier sujet que l'on devrait aborder concerne le RAA, le WHOIS et les questions liées à la conformité.

Nous avons eu des débats et des échanges avec les autres parties de la communauté durant cette semaine, et il y a des questions et des remarques qui ont été faites et je sais qu'il y en a qui ont assisté à la séance publique aujourd'hui sur ces sujet et donc voila, il y a des questions que l'on voudrait poser par rapport à ces points là.

Je vois qu'il y a deux mains de deux prise de parole. Les membres du GAC vont donc aborder ces sujets que je viens de mentionner.

AUSTRALIE:

Merci madame la présidente. J'aimerais parler sur les négociations des RAA en particulier. Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue ou accueillir favorablement les progrès qui ont été accomplis.

Il semblerait que la version préliminaire établie par l'ICANN pour la discussion ici à Prague a subi plusieurs changements en ce concerne les accords d'accréditations y compris certains changements ou certains amendements nouveaux et nous tenons à remercier ce progrès.

Je voudrais également me focaliser sur le processus. Je suis vraiment intéressé à connaître quels seront les délais étant donné qu'il faudra consulter les RAA pour les négociations qui sont en cours et l'importance de ce travail est lié au lancement des nouveaux gTLDs. D'après mon point de vue et je l'ai dit à plusieurs reprises, il s'agit d'un travail très important qui devra être finalisé avant ce délai.

J'ai une question spécifique à poser à savoir: Peut-on s'attendre à ce qu'il y ait un brouillon de consultation avant Toronto? J'aimerais bien avoir une réponse. Si la réponse est affirmative ou si elle est négative, dans ce cas là, quels seront les différents points accordés entre les différents parties qui vont rentrer dans la négociation?

Il semblerait qu'il y a d'autres questions qui sont en suspens et du point de vue de la documentation liée aux publications de l'ICANN, toutes les questions qui ont été publiées pour la communauté, quels sont les bénéfices que l'on a vu apparaître?

Il y a aussi des questions qui ont été posées pendant la séance publique et un grand nombre de ces questions sont liées à des aspects juridiques concernant la protection des données. Il y a plusieurs commentaires liés aussi au rôle des services de la privacité et au rôle de l'ICANN dans la négociation avec les organismes d'application de la loi.

Et je voudrais donc faire une réflexion dans mon rôle en tant que représentant de l'Australie. Lorsque j'assiste à ces réunions, je m'assure de bien connaître les sujets que je vais aborder à ma rentrée dans mon pays. Je ne viens pas en tant que défenseur de l'application de la loi mais plutôt comme représentant du gouvernement australien. Le gouvernement australien a des lois concernant la protection de la vie privée. Donc de mon point de vue, il s'agit de sujets de points qui ont fait l'objet d'un traitement équilibré. D'après certains commentaires de la communauté, l'application de la loi est la seule considération et que l'on ne fait pas suffisamment attention à la vie privée.

De mon point de vue, ce n'est pas le cas dans la mesure où il existe des difficultés spécifiques auxquelles il faudra faire face, personne n'échappera à ces problèmes de vie privée. S'il y a des questions spécifiques qui peuvent être répondues par les gouvernements, cela doit être présenté par écrit au GAC pour que nous puissions y répondre de la façon la plus rapide possible.

J'aimerais focaliser le débat sur la question de la protection de la vie privée et je pense que le moment est venu pour pouvoir passer à ces questions spécifiques auxquelles il faut répondre.

Voilà mon intervention en ce qui concerne les projets et les délais, et je voudrais aussi faire un commentaire par rapport à l'équilibre des différents points soulevés.

HEATHER DRYDEN:

Merci l'Australie. Steve, est ce que tu voudrais y répondre?

---

ROD BECKSTROM: Je préférerais y répondre parce qu'il y a des questions avec lesquelles on pourrait commencer. Kurt Pritz va parler en premier parce que c'est lui le leader en négociations. Kurt, s'il te plaît.

KURT PRITZ: Merci. En ce qui concerne les questions que j'ai entendu, il y a tout d'abord la question des délais.

Plusieurs questions sont en cours et l'objectif ici c'est d'avoir une contribution publique sur deux sujets qui sont importants au niveau de la négociation: il y a la vérification du WHOIS et la rétention des données de la part des bureaux d'enregistrement car cela est lié à la confidentialité et à la confidentialité.

Nous croyons qu'il est important de pouvoir faire cette consultation publique car les étapes de validation de WHOIS demandées par les agences d'application de la loi si elles sont insérées dans le RAA vont changer radicalement les pratiques des bureaux d'enregistrement des noms de domaines et des coûts et c'est pour ça que nous voulons entendre les commentaires sur la base de ce modèle multi-partite des contributions des différentes parties intéressées qui font partie de ce modèle par rapport aux améliorations et par rapport aux marchés.

Nous croyons que le reste des questions concernant les RAA, devront continuer d'être abordé, c'est une négociation, les différentes parties devront faire des concessions dans certains domaines et nous allons bien sûr apporter ce qui est le plus important.

En ce qui les délais pour achever ce travail, les délais sont courts. Nous voulons y parvenir avant Toronto, mais le problème c'est de savoir ce

---

qui se passe si on ne parvient pas à un accord par rapport à la vérification du WHOIS. C'est un aspect que le conseil d'administration doit envisager. Nous remercions donc les contributions du GAC sur ces deux points spécifiques.

En ce qui concerne la privacité, toutes ces demandes autour de la privacité servent à améliorer le débat car il faut bien évaluer quels sont les bienfaits de ces différentes lois sur les différentes organisations. Nous avons rencontré les agents d'application de la loi, nous avons fait un sondage sur les différentes lois sur la privacité. Nous allons bien sûr bien accueillir les contributions du gouvernement australien par rapport à quel serait l'effet sur ces lois en Australie car la question qui se pose pour les bureaux d'enregistrement ne concerne pas seulement les éléments d'informations qui doivent être retenus par les bureaux d'information mais aussi la raison pour laquelle ces éléments sont retenues, quand est ce que les lois de privacité sont impactés par ce type de mesure?

Je vous remercie de me tenir informé sur ces aspects concernant cette problématique et j'aimerais bien qu'on puisse maintenir un débat fondé et informé.

HEATHER DRYDEN:

Je vois la Commission Européenne. Je vois d'autres demandes de prise de parole.

COMMISSION EUROPEENNE:

Je peux y aller madame la présidente?

Je souhaiterais compléter ce qui vient d'être dit par l'Australie pour préciser la position de la commission européenne sur ce sujet. Tout comme l'Australie et les autres membres du GAC, nous ne faisons pas partie des négociations, et c'est quelque chose de très important pour la négociation que à moins que l'on nous pose une question spécifique, nous n'allons pas participer à ces négociations et nous n'allons pas lire ce qui devrait être ou pas écrit dans les contrats—a moins qu'il y ait une attente, que l'on espère faire face comme ça, nous n'allons pas émettre des avis ou des opinions par écrit, à moins que l'on nous demande de façon spécifique.

Ni la commission, ni d'autres membres du GAC, je parle au nom de la Commission Européenne, nous ne sommes pas des tribunaux de justice donc vous ne pouvez pas nous demander une interprétation de la loi, nous pouvons et nous allons le faire, nous pouvons faciliter le contact avec les autorités pertinentes, les contacts avec tous les membres de l'union européenne, avec tous les interlocuteurs qui seraient pertinents.

En ce qui concerne les lois de la privacité, permettez-moi de vous dire qu'il y a quelques exceptions dans le sens où ces lois peuvent compliquer les négociations. Les lois de privacité sont une partie de cette négociation. Nous ne prenons pas partie, ce n'est pas notre rôle. Notre rôle consiste à fournir des informations lorsque ces informations nous sont demandées

Ici je tiens à m'assurer qu'on comprenne tous la même chose. Le personnel d'ICANN, l'équipe de négociation, le conseil d'administration, les bureaux d'enregistrement. J'entends dire que la

---

contribution du GAC serait appréciée, je ne peux pas parler au nom de mes collègues du GAC mais en ce qui concerne la commission européenne, cette contribution n'aura pas lieu à moins que l'on voie un texte. Et c'est très important car il y a un intérêt commun en vue que tout cela avance.

Nous sommes d'accord que les recommandations des organisations d'applications de la loi ont pour but d'éviter une utilisation malveillante du DNS mais si vous croyez qu'il vous faut de l'aide, il faudra que vous nous demandez ou que vous nous posez des questions spécifiques et nous pourrions y répondre mais n'attendez pas une contribution spontanée de notre part car nous ne faisons pas partie de ces négociations, ce n'est pas notre rôle.

HEATHER DRYDEN:

Merci. Bertrand s'il te plait.

BERTRAND DE LACHAPELLE:

Je voudrais aborder deux points. Comme j'ai déjà dit pendant les échanges avec le regroupement des bureaux d'enregistrement, si vous regardez sur l'étiquette, la rubrique de ce document, l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement, lorsqu'on parle d'accréditation, c'est une façon de faire allusion à une autorisation entre un acteur et un autre, mais si on le qualifie comme étant un contrat, cela implique un certain niveau d'équité pour les deux parties.

C'est ce que l'on comprends dans l'évolution de ce document car il y a des normes qui font partie d'un contrat et en même temps, il s'agit

---

d'un contrat qui peut être négocié par les deux parties. Si les différents acteurs comprennent qu'il y a une certaine tension dans cet instrument et que l'une des raisons pour lesquelles il est difficile d'avancer c'est parce que chacune de ces parties prend une de ces demandes comme étant le principal, à ce moment là on pourra avancer si on comprend cela.

Je pense qu'il faut faire une distinction entre deux éléments: lorsque les membres individuels du GAC font une contribution ou rendent un avis cela relate de la responsabilité de chaque état, de chaque gouvernement d'équilibrer les différentes positions entre les différentes autorités et c'est sûr et certain que vous le faites.

Or une fois que cette étape est franchie comme c'est le cas maintenant, l'interaction a évolué en termes concrets, les autorités d'application de la loi même s'il y a eu une tentative d'inclure les autorités de protection de la loi, parfois il est difficile de le faire et il est très important que dans cette étape, nous ne revenions pas vers le GAC et que les délibérations soient informés à tous les différents acteurs, les autorités de protection de données et les organismes de protection de la loi.

Dans ce sens, j'apprécie énormément toute contribution que les membres du GAC pourraient nous faire parvenir pour nous aider à établir des contacts avec les autorités de protection de données afin qu'ils puissent participer à ces discussions. Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN:

Merci Bertrand. Je vois les Etats-Unis qui demandent la parole.

ETATS UNIS D'AMERIQUE:

Merci. Je crois qu'on arrive presque à un accord, ce qui est toujours bien. Le message que l'on veut faire passer est peut-être qu'on n'est pas aussi précis qu'on le voudrait, c'est ce sentiment que nous pourrions être des facilitateurs des échanges entre les fonctionnaires du gouvernement, entre les bureaux d'enregistrement y compris les experts en protection de données, les autorités dans ce domaine et bien entendu les commissions fédérales.

Nous serions la meilleure source pour ce faire, voilà le message qu'on veut faire passer et au nom de tous mes collègues, à plusieurs reprises, nous avons eu recours aux recommandations des organismes d'application de la loi, mais il semblerait que les organismes d'application de la loi ne feraient pas attention aux questions liées à la privacité et ce n'est pas le cas.

Je pense qu'il y a quelque chose qu'on ne comprend pas ici. On pense qu'on va dans une direction sans respecter la question de la privacité. Donc comme l'Australie a bien suggéré, si vous avez des questions spécifiques, on vous prie de bien vouloir nous la faire parvenir par écrit, à ce moment là, nous allons faire de notre mieux pour faciliter les échanges et pour y répondre. Merci beaucoup.

STEVE CROCKER:

Je pense que le message est très clair de notre côté. Je pense que ce message sera transmis au personnel. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses à ajouter. Je dois vous remercier pour ces commentaires qui ont été extrêmement clairs.

---

**ROD BECKSTROM:** Merci Suzanne. Nous voudrions savoir comment vous pensez qu'on pourra faire cela de la façon la plus efficace, à travers des appels en conférence, vous pouvez mettre différents participants, vous pouvez contacter les différents participants. Nous sommes ouverts à toute suggestion que pourriez avoir pour parvenir à cette collaboration, coopération. On peut parler plus tard si vous voulez.

**HEATHER DRYDEN:** Merci Rod. Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour. Nous parlons de la Croix Rouge, le Croissant Rouge et le Comité Olympique International. Sur ce point j'aimerais ajouter une autre rubrique sur les organisations inter gouvernementales et les protections pour ce type d'organisation.

Je tenais à mettre l'accent devant le conseil d'administration ici que nous avons eu une présentation tout à l'heure faites par les OIG signataires des lettres qui ont été envoyées récemment à l'ICANN demandant une protection supplémentaire pour ce type d'organisation.

C'est une présentation qui a été très bien accueillie par les membres du GAC et dont on discutera en interne au GAC. C'est à titre informatif pour que vous sachiez où nous en sommes par rapport à cela. En ce qui concerne la Croix Rouge et le Croissant Rouge, je pense que les Etats-Unis voulaient intervenir pour demander des précisions.

**ETATS-UNIS D'AMERIQUE:** Merci madame la présidente, avec plaisir. Je serais très bref. J'espère avoir une orientation de votre part. comme vous vous souvenez, le

conseil d'administration a accepté une partie de la demande du GAC en 2001 par rapport à une plus grande protection pour le Comité Olympique International, la Croix Rouge et le Croissant Rouge en juin 2011. Il a été indiqué que ces protections élargies étaient acceptées au niveau supérieur, or, on espérait que le travail allait avancer jusqu'à ce que la GNSO et le GAC rendent un avis concernant la politique basé sur l'intérêt public.

Après cette résolution, la GNSO a créé une équipe de rédaction qui a élaboré un ensemble de propositions qui ont été partagé avec le GAC avant la réunion de Costa Rica, on a discuté pendant la réunion de Costa Rica et on était ravis de voir que la proposition a été peaufiné par rapport la présentation originale en ce qui concerne la protection de niveau supérieur. On a remercié ces ajustements qui ont été faits par l'équipe de rédaction qui a d'ailleurs fait un effort très important. Au sein de la GNSO, ce texte n'a pas été approuvé jusqu'à la fin de la réunion de Costa Rica mais une fois qu'il a été accordé, le texte a été approuvé et a été présenté au conseil d'administration.

En avril de cette année, il y a eu une réunion et on sait que le conseil d'administration a refusé la recommandation du conseil de la GNSO. Au sein du GAC, nous avons un peu le sentiment de ne pas savoir exactement ou nous en sommes ou vers où il nous faut avancer.

D'après notre point de vue, la situation actuelle n'est pas claire par rapport aux étapes à suivre. Ma question est de savoir à quel point cet exercice a franchi une ligne qui a provoqué ce refus de la part du conseil d'administration. Et j'aimerais savoir vers ou nous allons car notre position consensuelle reste valable au sein du GAC. On cherche

---

à ce que ces organisations puissent bénéficier d'une protection supplémentaire au premier et au deuxième niveau.

Cette équipe de rédaction continue d'exister et prête à travailler sur ce sujet et quand on s'est réuni avec la GNSO, on était d'accord sur le fait qu'on ne comprenait pas très bien où on en était et quels étaient les étapes à suivre.

Cela pose des interrogations par rapport aux délais car les délais sont fondamentaux si l'on veut parvenir à un accord pour une protection supplémentaire à un deuxième niveau. Si vous me permettez, j'aimerais vous demander des commentaires par rapport à la mise en place de ces types de protection. Quels seraient vos orientations pour nous pour savoir quels seraient les étapes à suivre? Cela pose des interrogations comme je disais non seulement en ce qui concerne la question -- non pas sur la question de fond mais une question de procédure. L'équipe de rédaction a accepté de peaufiner notre proposition et c'est ainsi que vous l'avez accepté.

Si vous avez accepté notre proposition, nous avons interprété ce travail comme une mise en œuvre mais maintenant, nous sommes un peu confus parce qu'il semblerait que nous l'avons interprété de cette façon et vous l'avez interprété en tant que politique. Nous voudrions savoir où est cette ligne entre la mise en œuvre et la politique. Ce serait très utile pour nous pour pouvoir envisager les étapes à suivre. Merci.

---

STEVE CROCKER: Je vais demander à Cheryne de mettre cela en contexte et nous parle un petit peu de l'action adopté par le conseil d'administration.

CHERYNE CHALABY: Le conseil d'administration a établi un cap en ce qui concerne le niveau supérieur et a affirmé que cela était valable pour la première série. Le conseil a également demandé une décision à la GNSO en ce qui concerne le deuxième niveau.

Nous n'avons pas reçu cette directive ou cette réponse de la GNSO pour le deuxième niveau et il nous la faut. La meilleure chose c'est que la GNSO produise cette orientation pour le conseil d'administration en ce qui concerne le deuxième niveau. Nous aurons une réunion avec la Croix Rouge demain et un groupe du conseil d'administration va se réunir avec la Croix Rouge demain. C'est tout ce que je peux vous dire.

STEVE CROCKER: Je veux m'assurer qu'on parle de la même chose. Cette orientation qui nous a été donnée concernait les noms des organisations au niveau supérieur. Je crois me rappeler que nous pensions que la protection était surtout liée au faite que d'autres ne puissent pas utiliser ces noms au premier niveau. Je ne sais pas si je me rappelle ou si je reconstruis ce qui s'est passé.

Il y a plusieurs noms au premier niveau et on voulait une protection pour empêcher que cela n'arrive de façon immédiate. Je ne sais pas s'il faut une protection supplémentaire par rapport à celle qui existe pour parvenir à ce que vous demandez. S'il y a des plaintes par

---

rapport au faite que nous n'avons pas crée une norme supplémentaire pour y parvenir, alors à ce moment là, ce serait une question de procédure et non pas de contenu. Ce ne serait pas un problème. Je ne sais pas s'il s'agit d'un problème grave ici. Je vois qu'il y a eu des demandes par rapport à ces noms et donc il semblerait que c'est une question plutôt lié à ce type de compréhension.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE:

Si vous me permettez, je veux dire que je pense que c'est important car nous ne comprenons pas très bien les arguments qui vous ont mené à cette décision. Il est difficile pour nous de comprendre pourquoi ces ajustements qui ont été faits et identifiés par l'équipe de rédaction dont nous avons été très reconnaissants, ont été considérés inacceptables.

Vous sentiez que cela visait le niveau supérieur et vous pensiez que cette question était résolue. Si c'est le cas, nous allons l'analyser et nous allons le considérer. Mais peut-être que nous n'allons pas pouvoir résoudre cette question aujourd'hui, mais cela pose la question de savoir comment nous menons à bien notre travail.

Le GAC vous a fourni un avis consensuel, vous l'avez accepté en partie et par la suite vous avez reporté la deuxième partie. Nous avons vu les ajustements faits par l'équipe de rédaction qui a peaufiné ce document en termes de mise en œuvre, c'était une protection supplémentaire au niveau supérieur.

Et d'après ce que je comprends, vous dites que cela était redondant, c'est utile de le savoir mais ce n'est pas vraiment très clair pour nous.

---

Il n'y a pas un matériel informatif publié par le personnel dans ce domaine. J'ai vu aussi que le matériel qui a été publié en ce qui concerne la réunion du conseil d'administration de juin 2011 a plusieurs pages qui contiennent des informations confidentielles.

Il est donc difficile de comprendre quels sont les arguments qui vous ont mené à prendre cette décision et c'est pourquoi nous vous posons ce type de question. Il faudrait peut-être traiter cette question au sein du groupe de travail conjoint entre le GAC et le conseil d'administration en ce qui concerne les recommandations à traiter.

Je ne sais pas si on est en train d'expérimenter avec certaines méthodes pour essayer de mettre en place un processus et cela ne fait pas partie des actions du GAC. D'après ce que nous considérons, la Croix Rouge a fourni les informations au conseil d'administration. Nous en sommes au courant et j'imagine que vous n'êtes pas à même de parler sur ce sujet mais nous voudrions savoir ce que vous pourriez faire.

Je voudrais apporter une précision, la réunion de juin se rapportait à l'arrivée du nouveau PDG, nous ne pensions pas que c'était approprié de publier ce fait jusqu'au moment où nous aurions toute l'information disponible. L'information qui est confidentielle maintenant sera publiée au moment opportun mais c'est juste une coïncidence de temps. Je vais céder la parole à Cheryne pour qu'il parle des autres éléments.

CHERYNE CHALABY:

Je crois que c'est une bonne position, je crois que nous devons donner des réponses sur le point où nous nous trouvons dans ce processus. Je sais que le conseil a pris une décision pour – nous parlons du premier niveau, n'est ce pas? – Nous avons eu un débat au BGC pour la reconsidération de tout ceci. Je ne sais pas si cela a été publié ou pas, je sais que nous avons une réunion avec la Croix Rouge demain en ce qui concerne le premier niveau. C'est quelque chose qui est en marche, moi je ne veux pas interrompre ce processus pour le deuxième niveau nous attendons aussi une recommandation de l'ATRT. C'est pour cela que nous allons voir davantage de détails plus tard et lorsque nous en disposerons, nous vous les présenterons.

HEATHER DRYDEN:

Merci Cheryne. Chris, est ce que tu veux dire quelque chose?

CHRIS DISSPAIN:

Oui, je sais que le conseil va finir par parler de ceci. Je voudrais poser quelques questions pour avoir précisions. Je voudrais savoir quel est ton souci Suzanne par rapport à deux questions. En premier lieu le deuxième niveau et c'est pour cela que je voudrais le mettre un tout petit peu de coté et ensuite la question de premier niveau, et quand au premier niveau, qu'attendez vous qu'on vous a encore dit jusqu'ici? Que voulez-vous savoir?

ETATS-UNIS D'AMERIQUE:

Merci. Ce que je veux c'est avoir une compréhension approfondie sur les protections améliorées de l'équipe de rédaction en ce qui concerne le premier niveau.

---

CHRIS DISSPAIN: C'est-à-dire vous voulez avoir une explication pour laquelle cela n'est pas produit. Je ne vois aucune de raison de ne pas expliquer. En ce qui concerne le deuxième niveau, votre inquiétude est liée au fait qu'il faudrait avoir davantage de protection pour certains noms. Moi j'avoue que je ne sais pas trop où nous en sommes au sein de l'ICANN mais ce que vous nous demandez c'est quel est la prochaine étape dans ce processus, c'est ça ce que vous demandez?

Nous avons demandé en tout cas à la GNSO de nous donner une analyse sur cela et elle n'a pas encore répondu à cet égard. C'est ce que vous avez demandé?

ETATS-UNIS D'AMERIQUE: Ca ne répond pas – ça répond partiellement à cela mais nous voulons aussi une résolution du GAC.

CHRIS DISSPAIN: Et vous ne l'avez pas encore reçue?

ETATS-UNIS D'AMERIQUE: Non. Nous avons fait une demande, nous avons demandé cela et nous pouvons bien sur vous donner cette information.

CHRIS DISSPAIN: Je sais que c'est vrai, que ça s'est passé mais ce n'est pas nécessaire d'après ce que je comprends. A l'heure actuelle, nous attendons la réponse de la GNSO, est ce que vous êtes d'accord? Est-ce que c'est

---

acceptable pour vous que nous attendions la réception de la réponse de la GNSO?

ETATS-UNIS D'AMERIQUE:

C'est une question assez complexe, assez embarrassante. Nous essayons de collaborer avec les différentes méthodologies en utilisant l'équipe de rédaction mais s'il y a un rapport de thèmes de la GNSO qui est encore en cours et qui est centré sur les organisations intergouvernementales qui posent des questions dans le texte sur le premier rapport du thème, il y a références qui sont liés au COI et à la Croix Rouge, dans la perspective du GAC et quand aux recommandations du GAC et de l'ATRT qui sont liés au GAC.

Nous avons proposé une approche pour ces deux entités pour des raisons très clairement exprimées. Il y a eu un fondement très précis qui a permis d'atteindre un consensus au GAC, la protection du droit international et les lois nationales spécifiques dont ces entités font mention.

Le GAC a déjà offert son avis. Donc ce que vous nous dites maintenant c'est que vous ne pouvez pas entreprendre d'actions par rapport à cet avis et que vous attendez la réponse de la GNSO. Ce n'est peut-être pas le moment de rentrer dans les détails, d'aller davantage de l'avant sur ce processus mais il me semble qu'il est juste que le GAC exprime son inquiétude sur le fait que si ce processus suit une période de deux, trois ou quatre ans ce que cela pourrait prendre. Nous estimons que toute cette période –enfin cette période n'est pas nécessaire.

HEATHER DRYDEN:

Nous allons aborder le prochain point. Nous avons identifié le plan stratégique d'ICANN et la stratégie internationale pour un -- de discussion et je vois que le Royaume Uni veut prendre la parole. Merci.

ROYAUME UNI:

Merci Heather et merci au conseil d'administration de nous avoir fourni l'occasion d'analyser le plan stratégique qui a été adopté en mai d'après ce que je crois me rappeler. Le statut international d'ICANN et son profil sont évidents et sais qu'il y eu des déclarations importantes le jour de la cérémonie d'ouverture de cette réunion de l'ICANN et je crois que ces déclarations ont reconnu l'internationalisation, la crédibilité mondiale de l'ICANN qui est mise en examen, qui est sous la loupe d'autres fora, l'union internationale des télécommunications et d'autres fora de communications internationales, l'année prochaine il y a eu le processus de préparation pour le sommet mondial sur la société de l'information, il y a eu révision de dix ans depuis l'an 2005 et l'élément international du plan stratégique a une importance toute particulière.

Le plan a été adopté avant le résultat de la ronde de candidature des nouveaux gTLDs et comme nous l'avons dit très clairement devant le conseil d'administration, le comité des gTLDs était très alarmé par l'absence de participation des parties prenantes de beaucoup de pays en développement en particulier en Amérique Latine et en Afrique. Cela a une implication très particulière par rapport au développement quant à l'internationalisation, moi je voudrais bien savoir ce qu'il y a dans le plan stratégique en ce qui concerne l'internationalisation et

---

quant aux engagements qu'il y a dans le plan pour travailler avec la communauté et développer des principes, d'exploitation internationale pour améliorer la structure internationale de l'ICANN etc. c'est-à-dire comment vous tenez compte de ces éléments dans le plan sous le jour des événements récents.

Je sais que le débat était très fort au plus haut niveau et comme je l'ai dit dans les conférences de l'OIT et dans d'autres révisions je voudrais savoir comment vous allez commencer à reconsidérer ces événements et comment vous allez les interpréter sous le jour des événements récents et ce qui va se produire.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup le Royaume Uni. Qui voudrait répondre à ces questions?

ROD BECKSTROM:

Merci beaucoup le Royaume Uni d'avoir partagé ces informations. Les objectifs du plan stratégique pour l'internationalisation de l'année 2012 concernait la réalisation d'une enquête et la collecte de données donc la communauté a fait une synthèse et extraire les priorités les points importants du plan d'internationalisation. Ce sondage a été complété, je vais maintenant céder la parole à Jamie Hedlund ou à Kurt Pritz qui sont concernés par le processus de cette synthèse. Jamie peut parler aussi en tant que membre ou vice président du Global Partnerships dans ce groupe. Nigel Hickson a des responsabilités spécifiques pour la stratégie WCIT et il est très

---

disponible les suggestions ou les propositions que vous pourriez faire ou pour l'information dont nous devrions tenir compte.

JAMIE HEDLUND:

Comme Rod l'a dit, nous avons mené à bien une enquête, un sondage, la participation de la communauté était très forte. C'est un apport qui va faire partie des développements de documents qui sera émis pour que la communauté fasse des commentaires la dessus pour aider à -- les informations sur les consultations sur certains thèmes en particulier que Mark a identifié. Nous espérons pouvoir disposer de ce document et qui soit publié le moment de la réunion de Toronto ou même avant.

HEATHER DRYDEN:

Est-ce que vous voudriez ajouter quelque chose?

ROYAUME UNI:

Merci Jamie de nous avoir raconté que le travail va de l'avant. Bien sur nous allons considérer ce rapport avec un grand intérêt, nous espérons que nous aurons le temps pour pouvoir l'assimiler avant la réunion de Toronto pour pouvoir effectuer des consultations.

J'espère qu'il y aura une reconnaissance ici du faite qu'il s'agit d'une partie critique du plan stratégique et puisque je suis au micro, je voudrais parler des questions de conformité par rapport aux rapports du WHOIS. Vous ne l'avez pas mentionné dans la question précédente. Il s'agit d'un élément important du plan stratégique. Je voudrais donc que vous me rassuriez sur le fait qu'il y a une

reconnaissance dans le rapport final du WHOIS et que ceci va être considéré comme une priorité ou que l'on va établir ce point comme une priorité et que cette conformité –l'une des recommandations, je crois que c'est la n°4 du rapport de WHOIS que cette recommandation va être considérée, on en tiendra compte pour la ronde avec l'architecture pour la conformité et que cela sera examiné dans les différents types d'architectures de manière indépendante au niveau local et que l'on puisse de cette façon établir la conformité et l'application.

Je voudrais savoir si nous pouvons avoir des commentaires à cet égard, ce n'est pas lié au plan stratégique mais je l'ai mis là de toute façon. Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez faire un commentaire la dessus. Je sais que j'ai parlé un peu trop au micro.

HEATHER DRYDEN:

Merci le Royaume Uni. Est-ce que quelqu'un voudrait répondre? Rod s'il vous plait.

ROD BECKSTROM:

Une petite mise à jour. Samedi, nous avons adopté une résolution où nous reconnaissons la réception du rapport WHOIS complet. Nous allons maintenant commencer à analyser le contenu de ce rapport avant d'y répondre.

HEATHER DRYDEN:

Merci.

---

**KENYA:** Merci Heather. C'est bien de savoir qu'il y a eu une enquête, un sondage qui a été envoyé. Je suis curieux de savoir si cette enquête a tenu compte de la faible participation des pays en voie de développement de l'Afrique et de l'Amérique Latine et la situation par rapport aux nouveaux gTLDs et si cela n'était pas le cas, quels sont les plans pour s'assurer que ce sera qu'il y aura inclusion plus tard. Il se peut qu'on va s'attendre jusqu'au moment où vous auriez examiné ce rapport et que vous fassiez les commentaires appropriés.

**HEATHER DRYDEN:** Merci beaucoup. Chris, est ce que tu veux ajouter quelque chose.

**CHRISS DISSPAIN:** Je voudrais rappeler à tout le monde qu'il y a d'autres aspects de l'internationalisation des noms de domaines à part la question des nouveaux gTLDs. Nous avons de ccTLD, d'IDN, il y en a plus de 30 et ils contribuent de façon significative à l'internationalisation d'ICANN.

**HEATHER DRYDEN:** Merci beaucoup Chris. Le prochain point à aborder concerne l'éthique et les conflits d'intérêts. Je vous invite à vous exprimer, à faire des commentaires par rapport à l'éthique des conflits d'intérêts. La commission Européenne.

**COMMISSION EUROPEENNE:** Merci beaucoup madame la présidente. Cela n'est pas étonnant. Nous voudrions que cela soit inclut dans le procès verbal de la séance et que l'on reconnaisse le travail qui a été réalisé à cet égard qui est très

---

complexe et que l'on reconnaisse les progrès qui ont été faits. Moi j'ai insisté personnellement à une réunion ouverte qui a eu lieu hier où l'on a vu que les résultats de l'une des révisions demandées par ICANN.

Je voudrais faire un petit commentaire spécifique dans cette réunion. La participation a été très faible en nombre mais la qualité des participations a été vraiment excellente. Ces questions de l'éthique et des conflits d'intérêts c'est quelque chose de fondamental dans une organisation et c'est quelque chose qui semble avoir une faible expression d'intérêt de la part de la communauté de l'ICANN.

Je sais que tout le monde est focalisé sur la question du programme des nouveaux gTLD mais moi je voudrais souligner ceci. Nous faisons face à un problème technique et nous avons quelques questions du conseil d'administration. Je crois comprendre que le groupe des experts internationaux a pris un certain temps pour faire une analyse sur le comportement du conseil d'administration. Je voudrais savoir s'il y a une raison pour laquelle ce groupe n'a pas étendu son analyse à la direction signée. Et deuxièmement, je voudrais savoir si le conseil d'administration a identifié des points de priorités par rapport au rapport qu'ils ont reçu. Et enfin, je voudrais qu'il y ait pour le grand bénéfice de tous et il vaut mieux le répéter pour que tous puissent le savoir. Je voudrais savoir quels sont les délais des dates butoirs pour les actions à mettre en place pour que nous ayons un éclaircissement sur les politiques de conflits d'intérêts. Nous nous y attendions pour Costa Rica en mars, nous voulons savoir si nous allons donner une mise à jour pour Prague. Si nous allons savoir de façon claire quelles

---

vont être les dates butoirs et les périodes pour ces questions et ce qui va se passer.

CHRIS DISSPAIN:

Merci beaucoup de ces précisions. Je voudrais me centrer sur la question du conseil.

BRUCE TONKIN:

Sur la question des conflits d'intérêts de l'éthique. En ce qui concerne les délais et les dates butoirs, le rapport des experts a été publié début juin et il en est encore à la période de commentaires publiques jusqu'au 6 juillet. Voilà donc la première période de commentaires publics.

Il y a ensuite une période de réponses allant du 27 au 8 juillet. Les recommandations clés de cette révision ont été les suivantes: la création de documents résumant notre coopération, document de collaboration, quant à la charte, à la mission principale de l'ICANN et cela résume certains conflits d'intérêts, certaines questions éthiques, c'est un document très court que tout le monde peut très rapidement lire et relire s'il faut prendre décision liées à l'ICANN.

En ce qui concerne le deuxième point, il y a eu la restriction plutôt pour mieux le dire quant aux sanctions aux membres du conseil, Les membres du conseil peuvent voter et les experts ont pris une position intermédiaire qui concerne une sanction formelle et l'on espère bien qu'il va être rendu public et l'on espère que le groupe parle de l'atteinte à la réputation que l'on a si le conseil d'administration a reçu une réprimande pour ainsi dire.

---

Donc, ce serait suffisamment significatif pour qu'on n'ait pas à le répéter. Le conseil d'administration va voter en ce sens là plus loin dans le temps.

Deuxièmement, qu'est ce qui se passe lorsque l'un des directeurs du conseil prend la retraite ou quitte le conseil. Dans ce cas là, le directeur ne doit pas prendre un avantage par rapport aux décisions qui ont été prise au sein du conseil une fois qu'il est parti. Il faut avoir un engagement continu du fait que les décisions prises lorsqu'on était directeur du conseil ne porteront pas atteinte à la conduite et les décisions prises par ce directeur lorsqu'il ne travaillera plus pour le conseil.

Nous devons travailler sur cela comme sur une sanction publique au conseil et il y a d'autres questions liées à l'enregistrement d'ICANN en Californie et toute une série de questions légales. Quant aux étapes suivantes, lorsqu'on aura complété cette période de commentaires publics, nous espérons bien recevoir ces contributions du public et nous allons créer un document. Nous allons prendre des mesures sur les sanctions et d'autres mécanismes et d'autres politiques et quant à ce qui a été fait récemment, nous avons mis à jour les politiques d'éthiques et de conflits d'intérêts depuis la réunion de Costa Rica sur la base de premier accord et cela a amélioré les réunions récentes du conseil.

Je dirais que pour la réunion de Toronto, nous devrions déjà pouvoir adopter la répétition. Quant à l'équipe, je voudrais céder la parole à Rod.

---

ROD BECKSTROM: Les membres de l'équipe de la haute direction complètent une déclaration de conflits d'intérêts qui fait l'objet d'une révision par le bureau du conseil général. Il n'y a pas de conflits d'intérêts entre les membres de l'équipe de la haute direction.

BRUCE TONKIN: Est-ce que tu pourrais faire un commentaire sur les sanctions ou ce qui pourrait se passer ou quelles mesures pourraient être prises si un membre de l'équipe transgressait ces mécanismes et ne les respectait pas et quels sont les mécanismes établis.

ROD BECKSTROM: L'une des options est le licenciement, la plupart des employés peuvent le faire mais si c'est une question juridique ou technique, je voudrais plutôt céder la parole à John Jeffrey.

JOHN JEFFREY: Est-ce que vous m'entendez?

Oui. Il y a des politiques concernant les membres de l'équipe de la haute direction, c'est la même chose que font les membres du conseil d'administration et ceux qui font partie de l'organisation qui ont une politique au niveau des directions. C'est un code appliqué à la déclaration des conflits d'intérêts où l'on publie les déclarations d'impôts, les déclarations sous la foi du serment et dans notre rapport annuel.

En ce qui concerne les sanctions imposées aux personnes, il y en a plusieurs, il y a même la cessation des rapports de travail mais nous

n'avons pas eu de conflits de telle importance qui nous ont poussé jusqu'à ce type de sanction c'est-à-dire qu'il n'y a pas de politique de porte tournante qui fait que les gens peuvent être de nouveau inclus dans l'équipe de l'ICANN. Nous avons des trois panels inclus dans la révision qui tiennent compte de cela et en particulier tout ce qui concerne les employées de l'ICANN qui travaillent pour l'entité constituée en Californie. Il y a des restrictions par rapport aux limitations que nous pouvons avoir par rapport à cela.

Je cède la parole à la Commission Européenne.

COMMISSION EUROPEENNE:

Merci beaucoup madame la présidente. Je veux remercier l'ICANN et le conseil d'administration de nous avoir fourni toutes ces précisions mais je veux encore demander deux autres précisions. Si je comprends bien, le conseil légal, Mr Jeffrey, l'avocat général de l'ICANN dit que les équipes ont revu la politique du conflit d'intérêts par rapport à la possibilité d'avoir une politique de porte tournante pour l'employé qui lui permettent de revenir dans la société mais j'ai cru comprendre que selon ce qui a été dit, que le panel des experts internationaux nous a dit hier que la portée de son travail ne concernait que le conseil d'administration.

Je voudrais qu'on me donne des précisions pour savoir si j'ai bien ou mal compris par rapport à ce qui a été dit par les membres de l'équipe, je vous remercie des précisions mais ma question ne sera pas à ce qui s'est passé en ce moment par rapport à la direction mais je voulais savoir tout simplement pourquoi le conseil n'a pas demandé à l'équipe des experts internationaux de revoir l'état de la situation

---

des politiques de la direction. Si cela signifie que la politique appliquée au cadre est suffisamment équitable et qu'on n'a pas besoin de modifications, je voudrais savoir si c'est l'opinion du conseil d'administration.

JOHN JEFFREY:

Il y a trois niveaux de révision. Le premier niveau de révision est interne et au sein du conseil de la société, Jones se trouve dans ce niveau. La deuxième révision est faite par un cabinet d'avocats externe qui révisé les politiques de l'ICANN en comparaison avec d'autres organisations ayant une structure semblable partout dans le monde et, on met spécialement l'accent sur les politiques entreprises par rapport aux employés.

La troisième révision se rapporte à la fonction globale de l'ICANN et ses meilleures pratiques. Et je sais qu'il y a eu une question du panel il ya quelques jours et le panel a dit qu'ils ne se sont pas centrés sur la direction mais nous ne sommes pas au courant des limitations que eux-mêmes ils auraient pu établir dans cette réunion

Il semble que la portée ne se limitait pas à cela. C'est pour cela que nous allons vous poser cette question.

HEATHER DRYDEN:

Merci. Nous allons à l'autre point de l'ordre du jour, c'est le groupe de travail de mise en œuvre de recommandations du GAC et je voudrais savoir s'il y a des gens qui souhaitent intervenir.

---

EGYPTE:

Merci madame la présidente. Je vais intervenir très brièvement pour que vous sachiez où nous en sommes par rapport aux recommandations du GAC concernant l'ATRT. Le GAC a travaillé entre les réunions sur un nouveau format du communiqué du GAC et ceci afin de faire en sorte que l'avis du GAC facilement identifié et différencié des autres textes qui sont incorporés dans le communiqué du GAC et pour qu'il puisse avoir un format qui facilite la fonction du personnel pour mieux comprendre la finalité de conseil de ce communiqué du GAC et pour pouvoir le saisir dans le registre en ligne du GAC.

Lors de la réunion de dimanche, on a parlé du lancement de ce registre en ligne de l'avis du GAC et simultanément on a parlé du travail entamé pour assurer l'exhaustivité et l'état des avis précédents du GAC.

Il y a un cycle qui va être mis en place pour pouvoir établir une interface entre ce registre en ligne du GAC. Et dimanche on a parlé des différences entre les PDP de la GNSO et de la ccNSO pour savoir s'il existe des exigences par rapport à une recherche proactive de l'avis du GAC en ce qui concerne les politiques publiques. Et pour savoir comment ces contributions sont gérées dans le processus d'élaboration de politique.

Il y a certains membres qui se sont proposés comme volontaires pour continuer ce dialogue avec les comités consultatifs et les organisations de soutien pour tout ce qui concerne les activités de diffusion dans le but de trouver la meilleure façon d'inclure les contributions du GAC dans les étapes précoces de l'élaboration de

---

politique. Le GAC accueille favorablement la possibilité d'avoir une réunion supplémentaire avec le conseil d'administration pour traiter la question des nouveaux gTLDs qui est en ligne avec nos recommandations ATRT.

STEVE CROCKER:

Merci l'Égypte. Il y a plusieurs aspects que vous avez évoqués et je voudrais répondre à une partie de votre commentaire. Je vais ensuite demander à Chris de répondre à l'autre partie de votre commentaire ou peut-être Jamie aussi pour qu'il réponde à d'autres aspects de votre commentaire.

Un point que vous avez soulevé concerne le registre du GAC. Vous, moi, Heather ont eu le plaisir de travailler ensemble avec Jamie aussi et avec d'autres pour la mise en œuvre de ce registre de l'ICANN au bénéfice de tous les autres.

Il s'agit d'un mécanisme qui permet de nous assurer que l'avis fourni par le GAC au conseil d'administration, je pense que cela fonctionne à l'inverse aussi permette que cette contribution puisse être communiqué de façon précise et qu'il ne reste pas lettre morte et pour qu'on puisse bien comprendre quel est cet avis rendu par le GAC.

C'est ainsi que l'on peut faire un suivi de cet avis et qu'on peut voir son évolution jusqu'au moment de la conclusion. Chaque partie de cet avis sera traitée de façon séparée. Pour que cela puisse fonctionner, nous avons établi un processus à quatre étapes: la première étape consiste à mettre en place une communication ou l'on se dit l'avis se

trouve dans un communiqué ou dans un autre type de communication. C'est ici où l'on décompose cet avis en différentes parties, et toutes ces parties sont saisies dans le registre et passent par une étape de vérification. Ce travail est réalisé par le personnel de l'ICANN au nom du conseil d'administration et le conseil d'administration et le GAC peuvent alors regarder ces informations et vérifier qu'elles sont conformes à ce qui a été dit dans la réalité. On peut le comparer au fait de se donner la main, c'est quelque chose de très pratique, de très bref et consiste à s'assurer que le message ne se perde pas en route. Voilà l'étape n°1.

Après on a une deuxième étape qui consiste à évaluer de façon assez rapide le temps que prendra l'évaluation de ce conseil du GAC. Il y aura des parties de l'avis qui pourraient traiter plus rapidement que d'autres. Mais les différents composants de l'avis au GAC vont prendre du temps.

On déduit donc des délais pour le traitement de ces parties de l'avis du GAC. La troisième étape concerne plutôt les questions de fond et la quatrième étape consiste à parvenir à un accord, une clôture formelle de ce processus et dire que les parties se mettent d'accord.

Aujourd'hui nous sommes en train de travailler sur ce processus, le registre est opérationnel et inclut déjà plusieurs avis. On sait que tous les avis précédents n'ont pas encore été saisis dans le registre mais si j'ai bien compris, cela sera traité comme étant un document dynamique et ces avis seront saisis dans le registre et commenceront à progresser. Les avis précédents seront également saisis dans ce

---

registre. Tout ce qui est actuel figure déjà dans le registre et tous les avis futurs seront aussi incorporés.

Il s'agit notamment de se donner la main, on prend une photo et je crois que j'ai ici une photo de cette cérémonie que l'on a faite pour le lancement de ce registre. Je suis vraiment très content d'avoir pu parvenir à ce registre. Je vais donner la parole à Bill.

Je m'excuse de ne pas t'avoir mentionné avant, tu as joué un rôle très important dans ce processus, je te donne la parole.

**BILL GRAHAM:**

Merci Steve. Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je pourrais ajouter que le groupe de travail a travaillé de façon très efficace ensemble et peut-être qu'on se penche maintenant aux questions de savoir comment le GAC apprend qu'un avis lui est demandé, parce qu'il est assez clair sur la réglementation.

C'est quelque chose que le conseil doit faire et je ne suis pas sûr que l'on ait géré avec la vitesse qu'il fallait —donc maintenant on se concentre sur la façon dont la GNSO et la ccNSO fonctionne. Je devrais mentionner que nous avons jeté un coup d'œil préliminaire au processus statutaire de la procédure qu'il faut suivre lorsque l'avis n'est pas suivi, ou la décision du conseil ne va pas dans le sens de l'avis du GAC et le groupe de travail essaie de voir si ces procédures sont correctes et adéquates et deuxièmement il essaie de voir si ces procédures ont été mises en œuvre de façon correcte. Mais de façon générale, je crois que le groupe travaille très bien ensemble et en

---

faite, on a pu faire beaucoup de progrès au cours des ces derniers six mois.

STEVE CROCKER:

Est-ce que cette réponse est suffisante ou faut-il ajouter quelque chose? Peut-être alors pourrait-on passer à un autre point.

HEATHER DRYDEN:

Merci beaucoup. Le dernier point de l'ordre du jour concerne les nouveaux gTLDs. Nous avons eu une réunion dimanche comme on l'a déjà dit. Il y a des consultations en cours par rapport à ce sujet et on voulait vous présenter ici la question de l'extensibilité de la zone racine Je ne sais pas si les Pays Bas voudraient intervenir par rapport à ce sujet.

PAYS BAS:

Merci madame la présidente. Je ne vais pas m'attarder, on a reçu un rapport. Je tenais à remercier l'effort qui a été fait pour fournir un rapport aussi exhaustif et complet. Il y a plusieurs réseaux qui travaillent pour surveiller la zone racine. Il y a un point qui nous surprend dont on a discuté au sein du comité de la stabilité et de la sécurité et c'est le faite de voir qu'il y a notamment deux éléments. D'un coté, un système d'alerte précoce qui devrait être appelé maintenant un circuit de feedback « feedback loop » pour pouvoir réguler le rythme auquel les nouveaux gTLDs seraient incorporés à la zone racine.

Le deuxième point c'est l'évaluation de la première série de gTLDs. Je pense que sur le premier point, on essaie encore de bien saisir quelle est la chaîne de commande à savoir quels sont les indicateurs, les paramètres utilisés pour pouvoir faire cette surveillance. Tout d'abord, il faudrait les définir. Quelle est la chaîne de commandement pour pouvoir la vitesse à laquelle les gTLDs sont introduits dans la racine.

Ce n'est pas que l'on va connaître tous les détails de cette procédure mais nous voudrions par contre avoir une certaine idée qui nous fasse sentir un peu plus à l'aise par rapport à ce sujet des incorporations des gTLDs.. la zone racine car d'après ce que j'ai compris, il s'agit d'un sujet assez délicat car il y a plusieurs organisations impliquées avec des différents systèmes et il nous faut avoir une certaine souplesse au niveau de la zone racine mais en même temps, il faut qu'il y ait des indicateurs harmonisés qui puissent nous donner des informations à l'ICANN et à l'IANA pour pouvoir ralentir le processus.

STEVE CROCKER:

Le rapport que vous avez à votre disposition est une nouvelle analyse du travail qui avait déjà été fait. Ce travail a fait l'objet de grands efforts et tous ceux qui ont participé sont très conscients du fait qu'il faut s'assurer qu'on puisse répondre aux besoins. Ces commentaires que vous venez de faire nous aident à nous focaliser sur les points qui sont les plus importants.

Je reconnais qu'une partie de ce que vous venez de dire a été déjà dit auparavant mais il est toujours bien de le répéter.

Je sais que vous avez reçu ce rapport il y a très peu de temps donc si vous voulez approfondir votre lecture du rapport, ce serait bien.

Et je voudrais m'assurer de bien comprendre ce qui a été dit. D'un coté, on a parlé en ce qui concerne le rapport que vous avez, on a parlé de ce cycle de feedback et de la structure organisationnelle de ce cycle, les indicateurs, le processus de -- tout cela n'est pas inclus et ce serait donc un aspect du rapport qui devrait être approfondi. Ce que je pourrais dire à cet égard c'est qu'effectivement ce serait la prochaine itération sur laquelle il va falloir se concentrer.

Je vous ai entendu parler de l'évaluation de la première série. Par le passé, on avait dit qu'il fallait le faire mais je ne sais plus qu'est ce qu'on peut dire à ce stade parce que la première série n'a pas encore fini, on ne peut pas encore commencer à mettre en place cette évaluation. Je voudrais donc vous demander qu'est ce qu'on pourrait faire maintenant pour pouvoir répondre à ce que vous venez de dire.

PAYS BAS:

Je sais que ce n'est peut-être pas le moment de le faire. On a des attentes différentes en ce qui concerne le nombre de candidatures, on a un millier par an, il y a une contrainte de 1000 par an. Je pense que 1400 candidatures c'est beaucoup pour un exercice qui se fait en une seule fois.

Il serait convenable de ne pas attendre l'épuisement du changement de la racine pour la deuxième série, ce délai ne doit pas intervenir après la deuxième incorporation. Je pense que c'est le moment adéquat de commencer avec l'itération.

STEVE CROCKER:

Je pense qu'il ne faut pas aller trop loin dans cela. Le processus d'incorporation des nouveaux gTLDs en tant que processus est un processus continu. Maintenant, on a quelques chiffres sous les yeux, on ne parle pas de centaines mais plutôt de milliers.

Je pense qu'il est important de savoir qu'il y a des changements au niveau de la racine et que ces changements interviennent de façon quotidienne à un rythme assez modeste de un, deux, trois voire dix changements par jour. Donc si on parle d'une incorporation de 1000 gTLDs par an cela correspond à l'incorporation de quatre ou cinq gTLDs par jour. Ce n'est pas quelque chose d'extraordinaire. Bien sûr ce n'est pas une raison pour ne pas tenir compte de ces aspects mais il s'agit de changements qui ne sont pas dramatiques et la fonction fondamentale est de faire en sorte que les gens puissent savoir ce qui se passe. En tout cas, c'est quelque chose qui avance progressivement. Il n'y a pas une augmentation exponentielle, on ne parle pas d'une vitesse extraordinaire. La vitesse à laquelle ce type d'incorporation a lieu est une vitesse qui nous permet de voir comment la peinture sèche, disons de façon métaphorique.

NORVEGE:

Je souhaiterais avoir des précisions par rapport à ce point spécifique. Les Pays bas ont également dit qu'il s'agit d'une confirmation et je voulais savoir si vous vous occupez de ces menaces qui pourraient mettre en péril ce système de rétro alimentation de feedback.

Je voudrais savoir si vous allez faire une compilation de toutes ces menaces pour pouvoir établir ce système de feedback fermé avec des responsabilités définies grâce auquel on peut savoir qui fait quoi? En

---

quel moment? Quels sont les seuils? Quels sont les problèmes? Etc.  
voila ce que l'on demande.

STEVE CROCKER: Merci.

THOMAS NARTEN: Ce débat renforce des aspects qui ont été abordés par le passé. Je ne pense pas qu'il y ait quelque chose de nouveau? Je suis d'accord sur le faite qu'il y a encore du travail à faire. Il va y avoir un suivi et par la suite une itération.

SUZANNE WOOLF: Je ne pense pas qu'il faille ajouter quoi que ce soit.

STEVE CROCKER: On sait qu'il s'agit d'un système distribué, ce n'est pas un système propre à l'ICANN, comment les opérateurs de la racine de part la conception même de la racine sont des opérateurs très efficaces et il y a toute une équipe qui est vraiment très efficace.

C'est pou ça que s'il y a des difficultés par rapport à savoir quelle est la structure du système qui a été conçu pour ne pas rencontrer de difficultés que rencontre un système très organisé. C'est là où une question philosophique se pose. Le danger est celui-ci, essayant de faire en sorte que tout s'organise, les choses peuvent se compliquer. Je sais que c'est assez sophistiqué, assez difficile. Rod a parlé des

---

concepteurs de politiques mais il y a des éléments de conception qui sont fondamentaux dans ce système.

HEATHER DRYDEN:

J'ai la Suède et le Royaume Uni qui veulent prendre la parole.

SUEDE:

Merci madame la présidente. Un grand merci au conseil de l'ICANN pour ce débat intéressant et riche sur la question des nouveaux gTLDs. Je tiens à remercier ce dialogue qui est fort important pour nous. Je voudrais me faire l'écho de ce qui a été dit par nos collègues de la Norvège et des Pays Bas en ce qui concerne les opérateurs de la zone racine et le rapport qu'on a eu sous les yeux.

L'une des questions qui sont mentionnées dans ce rapport c'est qu'il y aura une publication avec des données plus approfondies sur ce sujet. Je voudrais savoir quand est ce que cela aura lieu et je voudrais savoir aussi si ces informations seront communiquées de façon quotidienne, de façon mensuelle, bref avec quelle fréquence et comme mes collègues ont déjà dit nous avons une réunion très intéressante avec le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité. La perspective qu'on a pu entendre n'a pas été surprenante mais ces nouveaux gTLDs pourraient avoir un comportement différent ce qui veut dire que tout l'environnement des gTLD pourrait se voir de façon différente et c'est ça que l'on va présenter.

Nous comprenons bien qu'il va falloir faire des efforts supplémentaires et que ces indicateurs devront être présents. Il nous faudra nous assurer que des mesures soient prises et je vais évoquer

---

une autre question et un autre point qui a été soulevé à savoir qu'il faut avoir les outils nécessaires pour pouvoir mesurer, pouvoir aboutir à ces indicateurs et peu importe le nombre de statistiques par rapport au lot, il nous faut surtout tenir compte de la vitesse, le rythme d'incorporation des gTLDs et il faut pouvoir les mesurer et non seulement ajuster la vitesse de leur incorporation. Je pense que c'est une conclusion assez évidente que l'on peut tirer de la réunion à laquelle j'assistais.

ROYAUME UNI:

J'aimerais reconnaître le point soulevé par Steve mais également, je pense que cela met l'accent sur le fait qu'il s'agit d'un système distribué. Je pense qu'il y a le feedback de mon BlackBerry qui vient de sonner.

Dans ce système donc, il faut s'assurer que le système de feedback puisse avoir des indicateurs robustes, fiables et nous ne sommes pas encore à même de dire que les indicateurs de la zone racine soient harmonisés. Si cela n'est pas résolu, nous pourrions rencontrer des difficultés techniques. Merci.

HEATHER DRYDEN:

Sur ce point, j'aimerais dire qu'on a fini avec les points de l'ordre du jour et en représentation du GAC, je pense qu'il va falloir que l'on salue le PDG sortant. On a eu un grand nombre de réunions comme celle-ci et nous tenons à reconnaître le grand travail et le grand dévouement qu'il a démontré en prenant ce mandat en tant que PDG. Nous voulons lui souhaiter une bonne continuation.

---

ROD BECKSTROM: Je pense que le GAC est un pilier clé dans le modèle multi partîtes de l'ICANN. Sans l'engagement profond du GAC, le modèle ne peut pas fonctionner. Je me souviens lorsque je suis allé à Sydney lors de la première réunion et j'ai été surpris du nombre de pays représentés à l'époque pour conseiller le conseil d'administration.

Aujourd'hui, cette table s'est encore agrandie et je sais que – sans avoir travaillé dans un gouvernement – la difficulté que représente votre travail et je tiens à vous remercier pour le temps que vous m'avez consacré et pour la générosité que vous avez montré à l'égard de nous au cours de ces dernières années.

Ca été un grand honneur, un grand plaisir et tiens à remercier Esan pour les propos qu'il a eu à mon égard hier soir. Je vous remercie du fond du cœur. Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN: Merci Rod. En ce moment, j'aimerais présenter le PDG entrant Fadi Chehade en représentation du GAC, nous espérons bien pouvoir travailler avec vous et nous allons vous voir dans notre prochaine réunion. Steve, voulez-vous ajouter quelque chose?

STEVE CROCKER: Nous espérons en effet vous voir dans la prochaine réunion. Il sera là.

HEATHER DRYDEN: Merci aux membres du conseil, merci pour cette réunion. Merci à tous.